

Taxi Conventionné

Transport médical agréé – Sécurité sociale

Un **taxi conventionné** est un taxi agréé par la Sécurité sociale permettant le transport des patients vers les hôpitaux, cliniques ou centres médicaux.

Si votre médecin vous prescrit un **transport médical**, votre trajet peut être **pris en charge partiellement ou totalement** par l'Assurance Maladie.

Ce service est destiné notamment aux :

- consultations médicales
- hospitalisations
- séances de traitement (dialyse, radiothérapie, etc.)

Réservez votre transport facilement
Taxi professionnel – Ponctualité – Confort